Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2015/247

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU MARCHÉ SUBSÉQUENT ÉNERGIE PASSÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE DES ACHATS DE L'ÉTAT (SAE)

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 27 novembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010,
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

→ Considérant que la loi NOME susvisée a prévu la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) Jaunes et Verts au 31/12/2015 (tarifs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA),
→ Considérant que tous les acheteurs publics concernés par ces tarifs ont l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour désigner un opérateur pour la fourniture et l'approvisionnement en électricité,
→ Considérant que l'Université Bordeaux Montaigne a rejoint l'accord cadre piloté par le service d'achat de l'état (SAE) (voir délibération du CA du 17 avril 2015
→ Considérant que le 5 novembre 2015, le SAE a désigné EDF comme prestataire des nouveaux marchés subséquents suivants, pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017:
- Marché subséquent 6.1 Approvisionnement pour les sites à relève de courbe de charge (points de connexion C1 ouC2);
– Marché subséquent 6.2 Approvisionnement pour les sites « profilés » (points de connexion C3 et C4)
→ Considérant que pour permettre à l'Université Bordeaux Montaigne de bénéficier des nouveaux tarifs au 1er janvier 2016, des bons de commande d'un montant global de 787 956,83 € TTC doivent être transmis à EDF, tels qu'établis sur la base du coût de consommation estimée sur 2015 et 2016.

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ décide d'autoriser le président de l'université à signer les bons de commande relatifs à l'exécution des marchés subséquents 6.1 et 6.2.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 novembre 2015.

Nombre de membres présents	**11**
Nombre de membres représentés	**5**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**16**
Nombre de votes pour	**16**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 02/12/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 30/11/2015

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr